



## PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

Rodez, le 9 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Déploiement de l'application iCatNat Ouverture du service de dépôt en ligne des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au profit des communes

Déployée depuis 2018, l'application informatique iCatNat permet aux préfetures de télétransmettre au ministère de l'Intérieur (DGSCGC) les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle transmises par les communes par voie papier ou par messagerie.

Le ministre de l'Intérieur souhaite poursuivre le développement de la dématérialisation de cette procédure en donnant la possibilité aux communes de télétransmettre **directement** leur demande sur l'application iCatNat. La télétransmission par le biais de l'application n'est cependant pas obligatoire pour les communes. Toutefois elle permet de sécuriser et d'accélérer l'instruction des demandes communales ainsi que d'assurer un suivi en temps réel et de manière autonome de l'état d'avancement de l'instruction des demandes. Elle a également l'avantage d'informer automatiquement de la transmission des motivations des décisions prises par arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel.

**L'accès à ce service est exclusivement réservé aux communes.** Les particuliers et les entreprises sinistrés doivent déclarer leurs dommages auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance et saisir le maire de leur commune.

L'accès à l'application iCat-Nat se fait depuis le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/>

Ce service gratuit est facultatif, mais reste à privilégier pour les raisons expliquées ci-dessus. En cas de force majeure, les communes pourront continuer à communiquer leur demande au moyen du formulaire CERFA papier comme précédemment.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)*

